

# CYCLE DE PRÉPARATION À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (C.P.E.S)

## MUSIQUE

**Durée du cursus : 2 à 4 ans**  
Admission sur concours

### 1. Le cursus

Le CPES est un cycle d'études non diplômante préparant aux concours d'entrée des établissements d'enseignement supérieur français et étrangers (Pôles Supérieurs, CNSM, CEFEDM, CFMI, etc.).

Le contenu du cursus se compose de 5 modules dans 7 domaines différents.

**Les domaines proposés sont :**

1. Instruments d'orchestre
2. Instruments polyphoniques
3. Musique ancienne
4. Jazz
5. Chant lyrique
6. Direction des pratiques collectives
7. Création
8. Formation musicale

**Les 5 modules proposés sont :**

1. Discipline dominante
2. Erudition (FM, culture musicale, analyse, écriture, commentaire d'écoute...)
3. Pratiques collectives (orchestres, musique de chambre...)
4. Enseignements complémentaires (disciplines au choix des étudiants)
5. Connaissance de l'environnement professionnel (vous trouverez le contenu de ce module de 55 heures dans l'annexe). Voici quelques exemples des contenus du module 5 :
  - Cours « généralistes » de connaissance de l'environnement professionnel (présentation des grandes écoles, rédaction de CV, préparation aux entretiens, gestion du trac et du stress)
  - Cours propres aux disciplines dominantes (connaissance de l'appareil phonatoire, initiation aux langues pour les chanteurs, sujets stylistiques, modes de jeu pour les instrumentistes)
  - Journées d'immersion professionnelle dans les structures culturelles

**Le nombre d'heures d'enseignement est fixé à 750 heures minimum.**

## 2. Le profil des étudiants

Un étudiant déjà inscrit en cycle spécialisé dans notre établissement peut se présenter en CPES. En effet, en dehors du module 5, la plupart des cours étant commun, il est tout à fait possible de suivre les deux cursus en parallèle : celui du DEM (diplômant) et celui du CPES (non diplômant).

Pour les étudiants ayant déjà un DEM dans notre établissement et qui souhaitent s'inscrire uniquement en CPES, il sera possible de faire valider des acquis antérieurs afin d'écourter la formation, mais dans tous les cas, ces élèves devront participer à la vie artistique de l'établissement.

## 2. Les modalités de recrutement

L'admission en cycle de préparation à l'enseignement supérieur est soumise à un concours d'entrée. Le concours est composé de trois épreuves :

- Une épreuve instrumentale
- Une épreuve de formation musicale
- Un entretien d'une durée de 20 à 30 minutes : le candidat doit savoir se présenter, formuler et défendre son projet d'études supérieures et expliquer pourquoi il souhaite s'inscrire en CPES

## 3. Le CPES en construction

L'année scolaire 2018-2019 est une année de préfiguration pour le CPES. A terme, le CRR 93 proposera également un cycle de préparation à l'enseignement supérieur pour la danse. Quant au théâtre, le CRR 93 est partenaire de cette formation pilotée par la MC93.